

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 12 mai 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°37

DÉCISION N° 0-18085-2010/DEF/EMM/EMO
portant changement d'affectation des patrouilleurs P400 « L'Audacieuse » et « La Gracieuse ».

Du 22 avril 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « état-major des opérations marine ».

DÉCISION N° 0-18085-2010/DEF/EMM/EMO portant changement d'affectation des patrouilleurs P400 « L'Audacieuse » et « La Gracieuse ».

Du 22 avril 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 7 2 6 S

Référence :

Message NMR 6029 DR 2503 – TEXTE/EMO/2002964 (n.i. BO).

Texte abrogé :

Décision n° 214/DEF/EMM/OPL/EMO du 16 octobre 2003 (BOC, 2003, p. 7112. ; BOEM 570-0.2.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°20 du 12 mai 2010, texte 37.

Le patrouilleur P400 *L'Audacieuse* quittera Degrad des Cannes pour rallier Brest le 31 mai 2010 (date prévue d'arrivée) afin d'y être désarmé.

Il sera placé sous le commandement organique du commandant de la force d'action navale (ALFAN) par l'intermédiaire de son adjoint organique (ALFAN Brest) et basé à Brest à compter de son arrivée dans ce port.

Le patrouilleur P400 *La Gracieuse* sera basé à Degrad des Cannes à compter du 29 avril 2010 en remplacement du patrouilleur P400 *L'Audacieuse* placé sous le commandement organique du commandant des forces armées en Guyane (COMSUP Guyane) en sous-ordre du commandant de la force d'action navale (ALFAN).

La décision n° 214/DEF/EMM/OPL/EMO du 16 octobre 2003 relative à l'affectation du patrouilleur P400 *L'Audacieuse* est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.